

M. Gilbert SPERY

Président

*Cercle des propriétaires et
copropriétaires du Pays de Saint-Louis*

12, rue des Vignes

68730 Ranspach-le-Bas

Paris, le 10 septembre 2019

Dossier : JL/LB/P/2019/09

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier en date du 02 septembre 2019 et pour les propositions du Cercle des propriétaires et copropriétaires du Pays de Saint-Louis que vous avez bien voulu me transmettre.

Celles-ci me seront particulièrement utiles en tant que parlementaire en mission auprès du Gouvernement sur la thématique de la maîtrise du coût du foncier dans les opérations de construction.

Comme vous le savez, cette mission fait suite à la promulgation de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) sur laquelle je m'étais particulièrement impliqué à l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de cette mission, je souhaite mettre en avant les bonnes pratiques existantes et créer de nouveaux outils à disposition des collectivités territoriales, qui pourraient aboutir via la rédaction d'une proposition de loi ou des évolutions réglementaires.

Je tenais ainsi à vous remercier d'avoir bien voulu me transmettre ces informations de référence qui permettront de nourrir mes réflexions futures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Luc LAGLEIZE